



## Arrêté municipal

PORTANT SUR LA JUSTICE  
POLICE ET CIRCULATION

**Arrêté temporaire**

**Square Amédée Soupault**

BMH/CC/arrêté/square Amédée Soupault/2019/Place Amédée Soupault.

N° 154

Le Maire de Villeneuve-le-Roi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2212.1 et suivants, relatifs aux pouvoirs de Police du Maire,

VU le Code de la Route ses décrets et circulaires d'application,

CONSIDERANT l'organisation d'une campagne de dératisation dans le square Amédée Soupault,

CONSIDERANT que pour le bon déroulement de cette campagne et pour des raisons de sécurité, il convient de fermer le square Amédée Soupault,

### A R R E T E

#### ARTICLE 1

Le square Amédée Soupault situé place Amédée Soupault sera fermé du **lundi 13 mai 2019 au jeudi 16 mai 2019 inclus** afin de permettre le bon déroulement de la campagne de dératisation.

#### ARTICLE 2

Ces dispositions seront applicables à partir du **lundi 13 mai 2019**.

#### ARTICLE 3

Toute contravention au présent arrêté sera poursuivie conformément à la loi.

#### **ARTICLE 4**

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne,
- Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité Publique de Proximité du Val-de-Marne,
- Madame la Commissaire de Police de Villeneuve-Saint-Georges,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale,
- Centre de Secours de Choisy-le-Roi, Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris,

Qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

#### **ARTICLE 5**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Villeneuve-le-Roi, Mairie de Villeneuve-le-Roi, Place de la Vieille Eglise, 94290 VILLENEUVE-LE-ROI, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle – 77008 MELUN CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la notification de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

#### **ARTICLE 6**

Cet arrêté sera publié et affiché.

Fait à Villeneuve-le-Roi, le 03 mai 2019.

**Le Maire,  
Didier GONZALES**

